

**SESSION RÉGULIÈRE DU 7 SEPTEMBRE 2010
TABLE DES MATIÈRES**

2. ORDRE DU JOUR.....	146
2.1 2010 09 203 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 SEPTEMBRE 2010.....	146
3. PROCÈS-VERBAUX.....	147
3.1 2010 09 204 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2010	147
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	147
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION.....	147
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	147
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	147
6. RAPPORT DU MAIRE.....	148
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	148
6.2 2010 09 205 COMITÉS : VOIRIE ET CULTURE.....	148
6.3 2010 09 206 COMITÉ : ACTIBUS.....	148
7. URBANISME.....	148
7.1 2010 09 207 ABROGATION DES RÉSOLUTION 2010 06 143 / 2010 06 144 / 2010 06 145.....	148
7.2 2010 09 208 HYDRO-QUÉBEC : INSTALLATION DES POTEAUX 23 637,57 \$ (TAXES NETTES) AU SURPLUS	148
7.3 2010 09 209 VIREMENT DE FONDS D'ENTRETIEN D'ÉTÉ DE 25 000 \$	149
7.4 2010 09 210 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE 20 000 \$.....	149
7.5 2010 09 211 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN FAVEUR DE LA MRC IHV	149
7.6 2010 09 212 JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME.....	150
7.7 2010 09 213 RENONCIATION DE LA SERVITUDE : TERRAIN DE GÉRARD GAULIN ...	150
8. VOIRIE MUNICIPALE.....	151
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE AOÛT 2010	151
8.2 2010 09 214 RENOUVELLEMENT DES TRAVERSES DE MOTONEIGES.....	151
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	151
9.1 2010 09 215 AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LE PROGRAMME TECH 2, PRIORITÉ 1.....	151
10. SÉCURITÉ.....	151
10.1 2010 09 216 OFFRE DE SERVICE RAYMOND GAGNÉ.....	151
10.2 2010 09 217 INCENDIE : ENTENTES POUR POINTS D'EAU	151
11. LOISIRS ET CULTURE.....	152
11.1 RAPPORT DE L'O.T.J	152
11.2 2010 09 218 CHARGÉ(E) DE PROJET ; COLLECTION PÉLOQUIN	152
11.3 2010 09 219 APPUI CSHC (CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS).....	152
12. CORRESPONDANCE	152
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS D'AOÛT 2010.....	152
12.2 2010 09 220 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	152
13. TRÉSORERIE	153
2010 09 221 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 SEPT. 2010.....	153
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2010.....	153
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2010.....	153
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2010	153
14. DIVERS.....	153
14.1 2010 09 222 PHOTOS POUR LA MOSAÏQUE 2009 - 2013.....	153



14.2	DON À CENTRAIDE	153
14.3	TOURNOI DE GOLF 24 SEPTEMBRE FONDATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK INC.	153
14.4	2010 09 223 ENTENTE DE SERVICE MONTY COULOMBE POUR 2011	153
14.5	2010 09 224 SOUPER BÉNÉFICE <i>LA FRONTALIÈRE</i>	154
14.6	2010 09 225 CONTRIBUTION SOUPER PAROISSIAL	154
14.7	2010 09 226 PLANCHER DU RESTAURANT.....	154
15.	2010 09 227 LEVÉE DE LA SESSION.....	154



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 septembre 2010, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Madame Claudette Thibault, absente

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell, arrivé à 20 h 20

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Madame le Maire Linda Ouellet.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2010 09 203 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 7 septembre 2010

1. Ouverture

1.1 Prière.

1.2 Mot de bienvenue de madame le maire.

2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 7 septembre 2010

3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 août 2010.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du maire

6.2 Comités : voirie et culture

6.3 * Comité : Actibus

7. Urbanisme

7.1 Abrogation des résolutions 2010 06 143 / 2010 06 144 / 2010 06 145

7.2 Hydro-Québec : installation des poteaux 23 637,57 (taxes nettes) au surplus

7.3 Virement de fonds d'entretien d'été de 25 000 \$

7.4 Emprunt au fonds de roulement de 20 000 \$

7.5 Délégation de compétence en faveur de la MRC IHV

7.6 Journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme

7.7 Renonciation de la servitude : terrain de Gérard Gaulin

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois d'août 2010.

8.2 Renouvellement des traverses de motoneiges

9. Environnement et hygiène du milieu

- 9.1 Autorisation de dépenses dans le programme TECH 2, réseau d'égout

10. Sécurité

- 10.1 Offre de service Raymond Gagné
10.2 Incendie : ententes pour points d'eau

11. Loisirs et Culture

- 11.1 Rapport de l'O.T.J.
11.2 Chargé(e) de projet : collection Péloquin
11.3 Appui CSHC (conférence régionale des élus)

12. Correspondance

- 12.1 Dépôt de la correspondance reçue en août 2010.
12.2 Adoption par résolution de la correspondance.

13. Trésorerie

- 13.1 Adoption des comptes à payer au 7 septembre 2010
13.2 Conciliation bancaire au 31 juillet 2010
13.3 Liste des comptes à recevoir au 31 août 2010.
13.4 Liste des déboursés au 31 août 2010

14. Divers

- 14.1 Photos pour la mosaïque
14.2 Don à Centraide Estrie
14.3 Tournoi de golf 24 septembre Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook inc.
14.4 Entente de service Monty Coulombe
14.5 Souper bénéfice Fondation *La Frontalière*
14.6 Contribution souper paroissial

15. Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétréault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la session régulière du 7 septembre 2010 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

3. Procès-verbaux

3.1 2010 09 204 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 août 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la session régulière du 2 août 2010 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session

Le suivi de l'assemblée régulière du 2 août 2010 est déposé.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Rien à signaler.

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du Maire

Linda Ouellet a participé au Comité de sécurité incendie.

Monsieur le Gary Caldwell se joint à l'assemblée à 20 h 20.

6.2 2010 09 205 Comités : voirie et culture

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur Jean-Yves Masson réintègre le comité de voirie maintenant composé de : Linda Ouellet, Jean-Pierre Bessette, Jean-Yves Masson, Martial Tétreault, André Paquin et Réjean Fauteux.

QUE monsieur Martial Tétreault remplace madame Claudette Thibault sur le comité culture et à la Table de concertation culturelle de Coaticook.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

6.3 2010 09 206 Comité : Actibus

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que madame Claudette Thibault soit déléguée à l'assemblée générale annuelle d'Actibus pour l'année 2010 et les prochaines années à la place de monsieur Martial Tétreault.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7. Urbanisme

7.1 2010 09 207 Abrogation des résolutions 2010 06 143 / 2010 06 144 / 2010 06 145

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger les résolutions 2010 06 143, 2010 06 144 et 2010 06 145.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.2 2010 09 208 Hydro-Québec : installation des poteaux 23 637,57 \$ (taxes nettes) au surplus

ATTENDU QU'une entente de service est conclue entre Hydro-Québec et la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE permettre l'installation des poteaux d'Hydro-Québec au montant de 23 637,57 \$ taxes incluses, à partir du surplus.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31021 721

7.3 2010 09 209 Virement de fonds d'entretien d'été de 25 000 \$

CONSIDÉRANT le rapport déposé concernant la construction de la rue des Pâquerettes et des Marguerites au montant de 77 556 .26 \$ au 7 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT un dépassement des coûts de construction de 40 882.79 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSULU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le virement de fonds de 25 000 \$ de 02 32000 521 à 03 31021 721 pour défrayer les frais reliés à la construction des nouvelles rues : Bell, matériaux, ponceau, arpenteur, machinerie et notaire.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31021 721.

7.4 2010 09 210 Emprunt au fonds de roulement de 20 000 \$

CONSIDÉRANT le rapport déposé concernant la construction de la rue des Pâquerettes et des Marguerites au montant de 77 556,26 \$ au 7 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT un dépassement des coûts de construction de 40 882,79 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSULU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, en complément de la résolution 2010 09 209, le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement de 20 000 \$ sur une période de 2 ans (2011 – 2012) pour défrayer les frais reliés à la construction des nouvelles rues : Bell, matériaux, ponceau, arpenteur, machinerie et notaire.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31020 721.

7.5 2010 09 211 Délégation de compétence en faveur de la MRC IHV

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook considère que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la MRC ;

ATTENDU que les noyaux ruraux de la MRC ont déjà accès à un branchement Internet par câble ;

ATTENDU que de nombreuses résidences situées sur le territoire de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC n'ont toujours pas accès au service Internet haute vitesse ;

ATTENDU que la population de la MRC de Coaticook attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU qu'un organisme à but non lucratif a été mis sur pied à cet effet, soit la Table d'action en communication et technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU que T@CTIC sera propriétaire des infrastructures à mettre en place et le gestionnaire du service d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que le programme « *Communautés rurales branchées* » vise à appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet à haute vitesse de qualité similaire et à un coût comparable au service offert en milieu urbain ;

ATTENDU que ce programme est destiné au territoire rural du Québec ;

ATTENDU que la demande d'aide financière de T@CTIC dans le cadre du programme «*Communautés rurales branchées*» du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de branchement Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook fut accepté pour un montant maximum de 899 481 \$, remboursable sur une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU qu'une convention à cet effet est intervenue entre le ministère et T@CTIC ;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se prévalent des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus ;

ATTENDU qu'un projet d'entente de délégation de compétence a été soumis aux membres du conseil de la MRC, le 18 août 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton :

- 1) Délègue à la MRC de Coaticook les compétences requises pour assurer la desserte du service internet haute vitesse aux résidences de son territoire qui en sont présentement privées ;
- 2) Approuve aux fins ci-dessus le Projet d'entente de délégation de compétence soumis aux membres du conseil ;
- 3) Autorise le maire Linda Ouellet et le directeur général Réjean Fauteux à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de délégation de compétence avec la MRC de Coaticook à l'intérieur du délai de 60 jours imparti et à poser tout geste nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.6 2010 09 212 Journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSULU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un membre du Comité d'urbanisme ou l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit délégué à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme le 23 octobre 2010 au Centre sportif d'Acton Vale.

QUE les frais d'inscription au montant de 152,38 \$ et les frais de déplacements soient remboursés.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 61000 310.

7.7 2010 09 213 Renonciation de la servitude : terrain de Gérard Gaulin

CONSIDÉRANT QUE la résidence de monsieur Gérard Gaulin empiète sur la servitude de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la municipalité renonce à la servitude notariée qu'elle possède sur le 9A-14, rang 9 ;

QUE madame le maire et monsieur le directeur général sont autorisés à signer le contrat notarié.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de août 2010

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de août 2010. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2010 09 214 Renouvellement des traverses de motoneiges

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité renouvelle les droits de passages situés sur le chemin Tremblay, trois (3) sur le chemin de la Rivière, un (1) sur le chemin Masson et un (1) sur le chemin Bessette.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

9. Environnement et Hygiène du milieu

9.1 2010 09 215 Autorisation de dépenses dans le programme TECH 2, priorité 1

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise au montant de 2633 \$ plus l'implantation d'un système de gestion, deuxième partie.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31051 722.

10. Sécurité

10.1 2010 09 216 Offre de service Raymond Gagné

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service telle que présentée par M. Raymond Gagné en date du 25 août 2010 au coût de 2 187,36 \$ (taxes incluses) pour la mise à jour du plan de sécurité civile de la municipalité pour l'année 2011.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31020 721.

10.2 2010 09 217 Incendie : ententes pour points d'eau

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'installation d'une borne sèche au coût de 5 550 \$ sur le lot 8C-P, Rang 7 du cadastre de Clifton situé au 719, chemin Léon-Gérin ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente sur l'utilisation d'un point d'eau privé pour la protection incendie.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 22000 521

11. Loisirs et Culture

11.1 Rapport de l'O.T.J

Le directeur général dépose le rapport financier de l'O.T.J. 2010.

11.2 2010 09 218 Chargé(e) de projet ; collection Péloquin

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton réserve un 1/4 de page afin de publier l'offre d'emploi afin de recruter un(e) chargé(e) de projet concernant la Collection Péloquin dans le journal *Le Progrès de Coaticook* au coût de 225,27 \$ + les taxes applicables.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70290 447

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

11.3 2010 09 219 Appui CSHC (conférence régionale des élus)

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil appuie la Commission scolaire des Hauts-Cantons dans sa demande auprès de la Conférence régionale des élus telle que décrite par sa résolution CC10-2419 afin qu'un représentant du milieu de l'éducation puisse siéger à la Conférence régionale des élus ;

QUE la présente résolution soit acheminée à la Commission scolaire des Hauts-Cantons ainsi qu'à la Conférence régionale des élus.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois d'août 2010

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois d'août 2010.

12.2 2010 09 220 Adoption de la correspondance

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la correspondance du mois d'août 2010 déposée à la présente session soit adoptée.



VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13. Trésorerie

- | | | |
|--------------------|-------------|---|
| 2010 09 221 | 13.1 | Adoption des comptes à payer au 7 sept. 2010 |
| | 13.2 | Conciliation bancaire au 31 juillet 2010 |
| | 13.3 | Liste des comptes à recevoir au 31 août 2010 |
| | 13.4 | Liste des déboursés au 31 août 2010 |

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

IL EST RÉSOLU

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 7 septembre 2010 pour un total de 243 236.99 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 31 août 2010 ainsi que la conciliation bancaire au 31 juillet 2010 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 243 236.99 \$.

14. Divers

14.1 2010 09 222 Photos pour la mosaïque 2009 - 2013

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil réserve les services de madame Isabelle Duranleau, du studio de photographie « Tribu » de Coaticook, afin de faire préparer la mosaïque 2009-2013 à partir des photographies des membres du Conseil municipal et des employés municipaux ;

QU'un montant de 500 \$ soit réservé pour ladite mosaïque.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 522.

14.2 Don à Centraide

Non retenu.

14.3 Tournoi de golf 24 septembre Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook inc.

Non retenu.

14.4 2010 09 223 Entente de service Monty Coulombe pour 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit renouvelée l'entente de services avec la firme Monty Coulombe S.E.N.C. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 au coût de 500.00 \$ plus les taxes applicables.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 412

14.5 2010 09 224 Souper bénéfice La Frontalière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE réserver deux billets pour le souper bénéfice de la *Fondation La Frontalière* au coût de 50 \$ chacun.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

14.6 2010 09 225 Contribution souper paroissial

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit autorisée une contribution de 100 \$ pour le souper paroissial de la Fabrique de Sainte-Edwidge qui aura lieu le 3 octobre prochain.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

14.7 2010 09 226 Plancher du restaurant

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à des réparations du plancher de la cuisine du restaurant pour un montant de 350 \$ plus taxes.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70150 521.

15. 2010 09 227 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la session régulière du 7 septembre 2010 soit levée à 21 h 15.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, maire

Je, Linda Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier